

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BELLEVUE

Procès-verbal relatif à la 9^{ème} séance du Conseil municipal (séance ordinaire)
du mardi 29 juin 2021 à 20h30

Sont présents :	M. TASCHINI	Bernard, Maire
	Mme SCHOPFER SANDOZ	Mylène, CA
	Mme HURNY	Anne-Catherine, CA
Conseil municipal :	M. ANKLIN	Dominique
	M. CARRILLO	Jean-Marc
	M. CARTIER	Jean-Jacques
	Mme CHONG BITZ	Laurence, Présidente
	Mme CLIVAZ BEETSCHEN	Yvette
	Mme CONTI	Virna, membre du bureau
	M. DELALOYE	Grégoire
	M. ESCALERA	Raphael
	M. FABBI	Sébastien
	Mme FALLET	Léonie
	Mme GAGLIARDI	Caroline
	Mme GATTI	Sonia, Vice-présidente
	M. PAIS	Marco
	M. SCHIAVO	Robert
	Mme THOREL RÜEGSEGGER	Anne, membre du bureau
	Mme TOZAR	Marilyne
	M. VIRET	Jean-Daniel
Secrétaire du cm :	M. MATTI	Aurélien
Excusé :	M. GUERNE	Pierre André
	Mme ZOLFANELLI	Mariella

Séance ouverte à : 20h35

Séance levée à : 22h44

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du mardi 11 mai 2021,
2. Communications du bureau du Conseil municipal,
3. Communications du Conseil administratif,
4. Rapport des commissions,
5. Délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement d'un montant de F 17'000'000.- (TTC) destiné à la construction d'une auberge et d'une maison communale situées à Port-Gitana, comprenant les aménagements extérieurs mais sans le mobilier,
6. Délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement d'un montant de F 60'000.- (TTC) destiné à des aménagements par suite de la modification de tracé de la ligne 52 sise chemin des Limites,
7. Délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'étude d'un montant de F 100'000.- (TTC) destiné à l'étude pour la prospection et inspections des collecteurs privés-publics sis route de Lausanne (RC 8),
8. Délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement d'un montant de F 100'000.- (TTC) destiné aux aménagements prévus en lien avec l'exploitation projetée du cabanon de l'arbalète, sis chemin des Tuileries 35,
9. Délibération relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2021 d'un montant de F 10'000.- destiné à la constitution d'une servitude de superficie et au paiement de ses mensualités concernant le cabanon de l'arbalète et ses abords, sis chemin des Tuileries 35, parcelle n°3150, propriété de l'Etat de Genève, au profit de la commune de Bellevue,
10. Délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'étude d'un montant de F 200'000.- (TTC) destiné à la construction d'une passerelle entre Champ-du-Château et le Vengeron,
11. Délibération relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2021 d'un montant de F 6'030.- destiné à l'augmentation de l'indemnisation des membres du Conseil administratif,
12. Résolutions, motions, questions, propositions individuelles,
 - a) Projet de motion pour une politique sociale anticipée et maîtrisée
 - b) Question écrite « Intégration architecturale de la nouvelle classe dans le bâtiment du parascolaire et économies réalisées quant aux devis reçus »
13. Proposition du Conseil administratif,
14. Divers,
15. Naturalisations ordinaires, huis clos,

Il est 20h35, MME LA PRESIDENTE ouvre cette 9^{ème} séance, ordinaire, du Conseil municipal et salue la présence de M. le Maire, de Mmes les Conseillères administratives, de Mmes et MM. les Conseillères et Conseillers municipaux et de M. le Secrétaire du Conseil municipal.

En préambule à cette séance, elle remercie M. ANKLIN pour son année de présidence et Mme HURNY pour son année de Maire. De plus, elle rappelle à tout l'auditoire le secret de fonction, la responsabilité des élus d'œuvrer pour le bien commun et non pour des intérêts personnels. Des nouveaux projets sont en cours et il convient d'accompagner ces changements dans les meilleures conditions. Elle salue et remercie le support de M. MATTI ainsi que de l'ensemble des employés communaux.

Le discours qu'elle a prononcé à l'occasion de la verrée qui s'est déroulée juste avant la présente séance est retranscrit ici :

Mesdames et Messieurs, chers amis Bellevistes et surtout chers collègues du Conseil Municipal et du Conseil Administratif de Bellevue

Ce soir, j'ai l'honneur de partager avec vous ma nouvelle fonction en tant que Présidente du Conseil Municipal de Bellevue. Comme vous le savez, je suis arrivée en politique en 2015. C'est donc ma 2^{ème} législature. C'est une nouvelle expérience pour moi. A ce titre, je remercie chaleureusement mes collègues du Municipal de m'avoir élue à cette fonction.

Je remercie également Dominique Anklin de me transmettre le flambeau de la Présidence. A tes côtés comme Vice-présidente durant une année m'a permis d'acquérir de nouvelles connaissances au sein d'un bureau, de la politique en général et le plus important le partage des idées toujours dans un esprit de collégialité pour faire avancer de manière objective les intérêts de nos communiés.

Cette année de présidence sera particulière car le bureau sera composé uniquement de conseillères municipales. A ma connaissance aucune commune genevoise n'a ce privilège. Je m'en réjouis d'avance. Nous serons accompagnées de la gent masculine avec Aurélien Matti notre fidèle secrétaire et avec Bernard Taschini notre nouveau Maire.

Si je suis devenue conseillère municipale, c'est pour plusieurs raisons. D'une part, je suis baignée dans la politique depuis ma plus tendre enfance et quand je me suis installée à Bellevue en 2003, j'ai d'abord intégré le Club des Bellevistes puis tout naturellement, je me suis engagée en politique suite aux divers rencontres et aux interrogations que j'ai pu avoir lors des différentes prises de positions de la commune et d'autre part pour comprendre son fonctionnement.

Je prends beaucoup de plaisir à me trouver au CM et dans les différentes commissions qui me sont attribuées. La possibilité de travailler et collaborer tous ensemble et en toute confiance. C'est une énorme chance car tout parti confondu, nous avons le même objectif : les intérêts pour notre commune, les enjeux du futur pour le bien-être et la qualité de vie des Bellevistes.

Un dernier message qu'il me semble important de rappeler. Nous conseillers municipaux, nous sommes tenus par le secret de fonction et nous sommes là pour servir l'intérêt de nos communiés et non notre propre intérêt. De nombreux projets sur la commune sont en cours d'exécution pour cette législature et nous avons la responsabilité de veiller à ce que ces changements puissent se réaliser dans les meilleures dispositions possibles. Ils ne peuvent se faire sans l'aide précieuse des collaborateurs communaux que je remercie infiniment pour leur travail accompli.

*Bitz Laurence
Présidente du Conseil municipal*

Elle excuse M. GUERNE et Mme ZOLFANELLI.

MME LA PRESIDENTE demande s'il y a des remarques sur l'ordre du jour.
Ne constatant aucune contestation ni demande de prise de parole, elle passe au premier point.

1. **Approbation du procès-verbal de la séance du mardi 11 mai 2021,**

MME LA PRESIDENTE parcourt page après page le procès-verbal du mardi 11 mai 2021 et demande s'il y a des vellétés de modification à son sujet, mais ne constatant aucune demande de prise de parole, elle procède au vote pour approbation :

16 oui, c'est l'unanimité

2. **Communications du bureau du Conseil municipal,**

MME LA PRESIDENTE informe :

- Le projet de planning du second semestre 2021 du CM et de ses instances a été distribué à la précédente séance et il n'y a pas eu de commentaires. CE planning est donc considéré comme la version faisant foi. Les invitations électroniques, intégrations sur site internet et CMNet seront effectuées prochainement. M. MATTI précise qu'il y a des collisions de dates entre commissions et bureaux du Conseil municipal et qu'il faudra prochainement modifier ces dernières.
- Les jetons de présence du 1^{er} semestre 2021 seront prochainement versés. A ce sujet, les personnes qui veulent renoncer à une partie ou à la totalité de ces jetons pour l'année en cours doivent explicitement le mentionner à l'aide du formulaire ad hoc auprès de M. MATTI ce soir, dernier délai.
- Invitation personnelle à la fête nationale organisée par Genthod cette année placée à chaque place.
- La sortie du Conseil municipal aura lieu les 2 et 3 octobre. Prière de réserver la date, les détails organisationnels ne viendront que plus tard. Merci d'indiquer à M. MATTI qui sera présent permettant un présondage indispensable à de nombreuses démarches préparatoires.
- La cérémonie pour les nouveaux naturalisés 2019 et 2020 est prévue juste avant la séance du Conseil municipal du 12 octobre.
- La traditionnelle sortie de la revue genevoise est prévue cette année le vendredi 5 novembre au soir. Elle commencera par un apéritif dînatoire dès 18h30 suivi par la représentation à 20h30. Deux billets sont offerts par élu/employé (dès le 3^{ème} billet, facturation au prix coûtant, soit 60.-). Tout le monde est prié de donner une réponse dans les plus brefs délais et dans le cas où elle est positive, en précisant nombre de billets désirés et présence ou non à l'apéritif.
- Divers documents personnels ou individuels sont placés sur les tables.

3. Communications du Conseil administratif,

La parole est transmise à M. LE MAIRE qui la cède à Mme HURNY :

Ressources humaines : le télétravail a pris totalement fin depuis le 14 juin pour les employés de l'administration communale.

M. ANKLIN demande la parole et réagit à cette information. Il est interpellé par cette décision ce d'autant que de nombreuses entreprises favorisent le télétravail. Cela va à l'encontre de la tendance actuelle réduisant le trafic global. Il s'étonne que l'Exécutif communal ne puisse gérer son personnel administratif à distance. Il estime que c'est une très mauvaise décision. C'est révélateur d'un manque de confiance et d'organisation interne. Il reviendra sur cette question ultérieurement.

Parole à Mme SCHOPFER SANDOZ :

Pour la requalification de la route de Lausanne, le délai de recours est échu et il n'y a pas eu d'opposition. Les travaux commenceront par conséquent en janvier 2022 pour une durée de 18 à 24 mois. On notera le maintien du double sens pendant une année et un sens unique Genève-Vaud pendant un an, alors qu'initialement, le sens unique aurait dû être appliqué pendant toute la durée des travaux (qui seront divisés en six phases). En contrepartie, un certain nombre de places de stationnement seront mobilisées. Une séance d'information publique, mais aussi une séance d'information aux commerçants, seront organisées en automne.

Une nouvelle étude sur l'état sanitaire des arbres de la commune sera commandée pour être réalisée en automne. Elle sera prise en charge et pilotée par les services de l'Etat. La dernière étude portant sur les arbres date de 2011.

Le ponceau du Gobé est fortement dégradé et des travaux urgents pour F 50 à 60'000.- environ vont être entrepris (dès le 9 août et pour approximativement deux semaines). Cette décision donne suite à un constat édifiant sur place et à la discussion qui a suivi en commission Bâtiments, travaux et sécurité.

Les travaux du préau couvert débiteront le 5 juillet.

Au chemin de la Chênaie, les derniers marquages au sol des deux derniers dos d'âne ont été faits avec une résine couleur miel pour plus de visibilité.

Au petit bois de l'école, des déchets jonchant le sol ont été repérés à plusieurs reprises, particulièrement lors des week-ends. Un container hors-sol supplémentaire d'une contenance de 800 litres a été ajouté afin d'améliorer la situation.

Les travaux de construction des bennes enterrées aux chemins de la Menuiserie et des Chânets commenceront à la fin de cette semaine ou au début de la suivante.

Deux poubelles à cartons pour pizza, accompagnées d'un affichage explicatif, ainsi qu'une poubelle à compresseur solaire permettant d'optimiser le volume de déchets ont été installées à Gitana.

Trois poubelles de récupération de masques ont été installées mais l'une a rapidement été dérobée à l'entrée de la mairie, dans le sas qui accueille le bancomat. Une autre était installée à l'extérieur, elle a pris la pluie et est irrécupérable étant donné qu'elles sont en carton.

Une sensibilisation par des jeunes engagés par la commune en lien avec l'interdiction de déposer des déchets les dimanches s'est déroulée de 9h à 15h les 20 et 27 juin. Deux dimanches sont encore prévus.

Le changement de régime sur les zones bleues le long de la route de Lausanne prendra effet dès le 5 juillet mais il est tout d'abord prévu de faire de l'information via les contrôleurs auxiliaires du stationnement la première semaine. Les contrôles et l'administration d'amendes d'ordre se feront dès le 12 juillet.

Les terrains de foot synthétique et de basket sont désormais surveillés à satisfaction. La personne engagée fait de l'information et de la médiation les week-ends, jusqu'à fin août en tout cas, de 13h à 18h.

Deux des essais dominicaux d'Urban training se sont déroulés et ont eu un beau succès puisque respectivement 19 et 24 personnes sont venues (capacité maximale de 25 personnes).

Parole à M. LE MAIRE :

Finances : Le Canton a annoncé des recettes fiscales supplémentaires pour Bellevue de l'ordre d'un million de francs lors de la mise à jour de son évaluation périodique. D'autre part, un nouveau comptable (Jason DÉTRAZ) a été engagé à 60%.

Culture, manifestations et évènements : les promotions scolaires revues en version limitée auront lieu vendredi, avec les enfants exclusivement, et ce jour même, il a été procédé à la remise des prix pour les 8P.

Une croisière sur le lac est en cours d'organisation pour la sortie des aînés 2021, vers fin août.

Aéroport : l'audition, précédemment citée en lien avec le projet de loi qualifié par certains de décevant, a eu lieu. A ce stade, on ne sait pas dans quelle mesure les arguments énoncés ont été pris en compte.

Ports et plages : compte tenu du fait que la dernière séance prévue de la commission Sports, culture et loisirs n'a pas pu être organisée, un certain nombre d'éléments seront par conséquent détaillés ici, en compensation. L'horaire du personnel présent sur place à Gitana a été étendu, ainsi, les samedis et dimanches, il y a désormais deux agents dès 14h, à satisfaction depuis les deux derniers week-ends. Il est à signaler que la capacité opérationnelle de la police municipale saconésienne est réduite par suite de départs au sein de son personnel. Certains l'auront peut-être constaté, il y a depuis peu des poubelles à pizza auxquelles les usagers commencent à s'habituer. L'eau du lac est actuellement à un niveau élevé par rapport à la même période les années précédentes. Le rond dans l'eau a été comblé de gravier, les ingénieurs n'ayant pas réussi à obtenir les résultats escomptés en matière de renouvellement d'eau. Les animations estivales ont commencé, à raison de quatre jours par semaine, dont le yoga. Un concert de tango aura lieu le 5 août. A noter encore qu'il a été demandé d'augmenter la capacité du parking à vélos et une nouvelle signalétique a été installée facilitant l'intervention des agents sur place.

Le service des affaires communales (SAFCO) a transmis ce jour les textes officiels s'agissant des décisions du Conseil municipal du 11 mai :

- Comptes 2020 de la Fondation ;
- Crédit d'engagements complémentaires 2020 ;
- Crédit d'étude de F 300'000.- pour l'agrandissement du parking souterrain Gitana ;
- Crédit d'étude de F 100'000.- pour le réaménagement du parking de la Mairie en place du village ;
- Crédit d'étude de F 50'000.- pour des bureaux et une salle polyvalente scolaires ;
- Crédit budgétaire supplémentaire de F 50'000.- pour la mise à jour du plan directeur communal ;
- Subvention d'investissement de F 250'000.- pour le déplacement du gazoduc dans le secteur des Tuileries.

MME LA PRESIDENTE remercie l'Exécutif et poursuit l'ordre du jour.

4. Rapport des commissions.

MME LA PRESIDENTE annonce en bloc les instances communales et intercommunales qui se sont réunies et demande à leurs représentants de rapporter, exception faite des sujets traités au présent ordre du jour, dont il s'agira de faire rapport au point spécifique.

- | | | |
|----|---|-------------------------|
| a. | Aménagement / 18 mai | (M. ANKLIN) |
| b. | Sociale / 25 mai | (Mme THOREL RÜEGSEGGER) |
| c. | GISMB (stade Marc-Burdet) / 27 mai | (M. CARTIER) |
| d. | GIVB (vigne blanche) / 31 mai | (Mme TOZAR) |
| e. | Bâtiments, travaux et sécurité / 15 juin | (M. CARRILLO) |
| f. | Finances et administration / 22 juin | (M. SCHIAVO) |

M. ANKLIN, pour la commission Aménagement, rapporte au sujet de la séance du 18 mai lors de laquelle trois sujets importants ont été traités. L'aménagement de la plage et du port du Vengeron revisité par l'Etat sur l'impulsion de la commune de Pregny-Chambésy. Cela va dans le bon sens notamment celui de la biodiversité. Ensuite, un préavis favorable à l'unanimité a été émis concernant l'étude portant sur la construction de la passerelle entre Champ-du-Château et le Vengeron. Il ne s'agit plus ici d'exploiter le passage souterrain dont les caractéristiques ne semblent pas adaptées. Enfin, la question de la mise à jour du plan directeur communal a été examinée.

Mme THOREL RÜEGSEGGER, pour la commission Sociale, rapporte au sujet de la séance du 25 mai au commencement de laquelle il a été procédé à l'audition de l'association BWEF. Le sujet de l'augmentation des places d'accueil en matière de petite enfance a été abordé et Mme HURNY est chargée d'investiguer un peu plus en ce sens. Il a été procédé à l'attribution des aides sociales à l'étranger mais les décisions sur l'aide suisse ont été reportées. Enfin, un préavis favorable a été exprimé sur le projet de motion de politique sociale que l'on retrouve au présent ordre du jour.

M. CARTIER, pour le groupement intercommunal du stade Marc-Burdet, rapporte au sujet de la séance du 27 mai. Le restaurateur a été « gelé ». Le service d'hygiène a été saisi pour permettre l'évaluation des travaux à entreprendre. La durée espérée de fermeture est de 3 à 6 mois.

Mme TOZAR, pour le groupement intercommunal du centre sportif de la Vigne Blanche, rapporte au sujet de la séance du 31 mai qui a essentiellement porté sur le projet de couverture du terrain multisports. L'intéressant débat a été précédé d'une visite du centre. Le vote ayant laissé apparaître une égalité, c'est elle-même, en tant que Présidente, qui a départagé et défaveur d'un toit. D'autres projets ont été envisagés tels que l'utilisation du boulo-drome, le développement de jeux d'eau – estimés à environ F 500'000.- – et le système box up. Une nouvelle séance aura lieu en septembre.

Mme SCHOPFER SANDOZ indique qu'un groupe de travail a été mis en place au niveau de la commission sports de l'association des communes genevoises (ACG) sur l'impulsion de la Ville et du Canton pour répertorier toutes les infrastructures sportives de chaque commune et ce qui pourrait être développé.

M. CARRILLO, pour la commission Bâtiments, travaux et sécurité, rapporte au sujet de la séance du 15 juin. Il signale que tous les points sont à l'ordre du jour et que le point d'information au sujet du ponceau du Gobé dont vient de faire état Mme SCHOPFER SANDOZ a été favorablement accueilli par les commissaires.

M. SCHIAVO, pour la commission Finances et administration, rapporte au sujet de la séance du 22 juin dont les points sont tous repris au présent ordre du jour.

MME LA PRESIDENTE demande si quelqu'un désire encore rapporter mais constatant que ce n'est pas le cas, elle remercie les personnes qui ont pris la parole et poursuit l'ordre du jour.

5. **Délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement d'un montant de F 17'000'000.- (TTC) destiné à la construction d'une auberge et d'une maison communale situées à Port-Gitana, comprenant les aménagements extérieurs mais sans le mobilier,**

MME LA PRESIDENTE transmet la parole à M. LE MAIRE qui, en introduction, signale que la délibération soumise ce soir diverge légèrement de celle proposée à la commission Finances et administration. M. ANKLIN y avait rendu attentif l'assemblée réunie du fait qu'il s'agissait d'examiner la nature administrative ou financière du patrimoine prévu. Ce sont les terrains qui font foi en la matière et l'essentiel de ceux-ci étant classé au patrimoine administratif, c'est cet argument qui justifie un classement immédiat au patrimoine administratif. Néanmoins, une précision a été faite à la décision 4, prévoyant de porter la partie hôtel-restaurant au patrimoine financier dès la fin des travaux. La délibération était et reste conforme, après vérification auprès du service des affaires communales (SAFCO).

M. CARRILLO indique que la présentation efficace et bien faite des architectes a abouti sur un préavis favorable. L'essentiel du débat a porté sur le bois comme matériau de construction pour ce projet. Il a des inconvénients de coûts et de maintenance contrebalancés par ses propriétés supposées durables. L'Exécutif et les mandataires ont donc été rendus attentifs à cet aspect. Par ailleurs, tout le projet semble pleinement maîtrisé.

M. SCHIAVO, Président de la commission Finances et administration, se contente de rapporter un préavis favorable et ne relève aucun commentaire particulier des membres présents.

M. ANKLIN rappelle que le projet initial se montait à F 15'000'000.-, puis a passé à F 20'000'000.-, pour revenir ici à F 17'000'000.- pour mettre une certaine pression sur les architectes. Il s'agit d'un compromis entre une qualité suffisante et un coût raisonnable. Il ne faut pas perdre de vue que l'on n'est pas à l'abri de devoir voter un complément.

M. FABBI demande confirmation que c'est bien l'évolution des prix des matériaux qui justifie l'éventuel surcoût ce à quoi il lui est répondu que le plus gros de l'augmentation est le fait d'adaptations sur l'hôtel-restaurant pour une meilleure exploitation.

M. VIRET demande confirmation quant aux montants en jeu et M. LE MAIRE de répondre que le montant proposé ce soir plus les montants de crédits d'études devraient comprendre l'ensemble de l'enveloppe, y compris l'habituelle marge de plus ou moins 10% dans ce genre de projet.

M. CARRILLO tient à préciser que l'on sera soumis au retour des offres ce qui laisse une incertitude quant à l'éventuel vote de montants complémentaires.

Mme SCHOPFER SANDOZ invite l'assemblée à voter favorablement ce crédit ce soir d'autant que l'intention calendaire consiste à déposer les autorisations à la fin de l'été dans l'optique d'une obtention du permis de construire au printemps puis une réalisation en automne 2022.

La commission des monuments et des sites doit encore être consultée ce qui modifiera certainement quelque peu le projet. L'idée consiste à jouir de ce nouveau bâtiment avant l'arrivée des nouveaux habitants (principalement de Champ-du-Château).

MME LA PRESIDENTE, constatant qu'il n'y a pas de demande de prise de parole, lit et soumet au vote la délibération qui est adoptée :

16 oui, c'est l'unanimité

La délibération qui vient d'être adoptée est la suivante :

Délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement d'un montant de F 17'000'000.- (TTC) destiné à la construction d'une auberge et d'une maison communale situées à Port-Gitana

Séance du Conseil municipal du mardi 29 juin 2021

vu l'intention de réaliser des nouveaux bâtiments à Port-Gitana notamment dédiés à une auberge et l'autre à la vie sociale, administrative et associative de la commune de Bellevue,

vu le crédit d'étude d'un montant de F 400'000.- (TTC) destiné au concours d'architecte pour les futurs bâtiments Gitana voté par le Conseil municipal lors de sa séance du mardi 7 mai 2019 et approuvé par décision du département de la cohésion sociale en date du 26 juin 2019 ainsi que son crédit complémentaire d'un montant de F 50'000.- (TTC) voté par le Conseil municipal lors de sa séance du 10 mars 2020,

vu le résultat du concours d'architecte promulgué le 6 mars 2020 et attribué à Robin Bader Architekt, en collaboration avec Constance Leroy, pour le projet « Chat Blanc Chat Blanc »,

vu l'ouverture d'un crédit d'étude d'un montant de F 2'240'000.— (TTC) destiné à la réalisation de deux bâtiments (auberge et maison communale) à Port-Gitana voté par le Conseil municipal lors de sa séance du 23 juin 2020,

vu la volonté d'obtenir un rendement raisonnable sur la partie auberge (hôtel-restaurant),

vu le devis général établi par l'atelier ba.le,

vu le préavis favorable de la commission Bâtiments, travaux et sécurité du mardi 15 juin 2021,

vu le préavis favorable de la commission Finances et administration du mardi 22 juin 2021,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m, et 31, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

Par 16 oui, c'est l'unanimité

1. d'accepter la construction d'une auberge et d'une maison communale situées à Port-Gitana, y compris aménagements extérieurs (sans mobilier),
2. d'ouvrir un crédit d'engagement de F 17'000'000.- (TTC) destiné à cette fin,
3. de comptabiliser les dépenses et les recettes dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif,
4. de reclassifier l'auberge (partie Hôtel-Restaurant y compris terrain) au patrimoine financier dès la fin des travaux,
5. d'amortir la dépense nette relative au patrimoine administratif, plus les montants du crédit d'étude et du crédit d'étude complémentaire, au moyen de 30 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2024,

6. d'autoriser le conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence maximum du crédit brut afin de permettre l'exécution de ces travaux.
-

6. Délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement d'un montant de F 60'000.- (TTC) destiné à des aménagements par suite de la modification de tracé de la ligne 52 sise chemin des Limites,

MME LA PRESIDENTE transmet la parole à M. CARRILLO, Président de la commission Bâtiments, travaux et sécurité, qui relate un préavis favorable à l'unanimité, le sujet n'ayant pas fait grand débat compte tenu du peu d'emprise que la commune a en la matière.

M. SCHIAVO, Président de la commission Finances et administration, relate un préavis favorable par 6 oui et une abstention.

M. ANKLIN tient à intervenir, non pas sur le fond qui ne lui pose pas de problème, mais sur la forme. Il indique que les questions de mobilité sont du ressort de la commission Aménagement qui n'a pourtant pas été consultée, essentiellement pour des questions de calendrier. Il ne trouve pas normal qu'on invoque trop souvent la notion d'urgence.

M. LE MAIRE, Conseiller administratif en charge des Finances, est invité à prendre la parole. Il comprend la position de M. ANKLIN. Il revient toutefois sur la succession des événements et indique que les informations judiciaires n'étaient disponibles qu'à début juin. Il ajoute que certaines communes prévoient des séances de toutes les commissions chaque mois ce qui, pour Bellevue, ne semble pas souhaitable, l'agenda de chacun s'en verrait fortement surchargé. C'est une question qui pourrait être abordée à la prochaine séance du bureau. Concernant l'objet lui-même, en prenant plus de temps, il faut être conscient du fait que cela reporterait l'exploitation de cette nouvelle ligne 52. Il tient, finalement, à préciser que l'Exécutif n'a pas la volonté d'écarter certaines commissions des débats.

M. CARRILLO entend cette formalité de M. ANKLIN mais la trouve toutefois exagérée considérant que l'on devrait compter sur une certaine flexibilité entre les commissions. Il y a des difficultés d'agenda qu'il s'agit de surmonter de manière pragmatique.

M. ANKLIN regrette, pour ce qui concerne ce cas particulier, qu'une séance conjointe ait été annulée et qu'à la suite, quelques semaines plus tard Bâtiments, travaux et sécurité soit saisie de cet objet.

M. LE MAIRE indique que les éléments n'auraient pas été prêts lors de la séance qui a été annulée.

M. ANKLIN ne comprend pas le degré d'urgence d'autant que dans les services de l'Etat, certains dossiers prennent du temps. Gouverner c'est prévoir, c'est planifier, c'est anticiper sinon on fait de la gestion « à la papa ».

Mme GAGLIARDI demande qui décide quel sujet va dans telle ou telle commission.

M. ANKLIN indique que ce sont les compétences définies en début de Législature, du reste, elles sont largement influencées par les dicastères dévolus à chaque Magistrat.

Mme THOREL RÜEGSEGGER propose de passer au vote estimant que chacun est capable de prendre une décision éclairée.

M. VIRET estime, compte tenu de la modeste somme et que cet objet n'est au fond pas de la compétence de la commune – et notamment son calendrier – qu'il s'agirait de passer au vote.

MME LA PRESIDENTE lit la délibération.

M. ANKLIN intervient et demande pourquoi il s'agit ici d'un crédit d'engagement alors qu'il est d'un montant de F 60'000.- tandis que la loi sur l'administration des communes prévoit que c'est à partir de F 100'000.- (Art 30 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes – RAC du 31 octobre 1984). Il s'interroge sur la bonne gestion de l'Exécutif.

MME LA PRESIDENTE, constatant que personne n'ayant plus rien à ajouter, soumet au vote la délibération qui est adoptée :

15 oui, 1 non et 0 abstention

La délibération qui vient d'être adoptée est la suivante :

Délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement d'un montant de F 60'000.- (TTC) destiné à des aménagements par suite de la modification de tracé de la ligne 52 sise chemin des Limites

Séance du Conseil municipal du mardi 29 juin 2021

vu la volonté des Autorités communales de favoriser les modes de transports doux et collectifs,

vu que le secteur « Grand-Bonnet – Espace Santé » reste non desservi par le réseau de transports collectifs,

vu la volonté développer le réseau TPG pour assurer un rabattement performant et cadence des lignes de bus sur la gare,

vu la modification de tracé de la ligne 52 des TPG de telle manière que le chemin des Limites sera emprunté et qu'il nécessite quelques aménagements de mobilier urbain,

vu le devis général établi par le bureau BATEC,

vu le préavis favorable de la commission Bâtiments, travaux et sécurité du mardi 15 juin 2021,

vu le préavis favorable de la commission Finances et administration du mardi 22 juin 2021,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m, et 31, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

Par 15 oui, 1 non et 0 abstention

1. d'accepter de procéder à des aménagements par suite de la modification de tracé de la ligne 52 sise chemin des Limites,
2. d'ouvrir un crédit d'engagement de F 60'000.- (TTC) destiné à cette fin,
3. de comptabiliser les dépenses et les recettes dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif,

4. d'amortir la dépense nette de F 60'000.- (TTC) au moyen de 10 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2022,
 5. d'autoriser le conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence maximum du crédit brut afin de permettre l'exécution de ces travaux.
-

Mme SCHOPFER SANDOZ ajoute que Genthod doit également voter sa partie du projet.

Il est 21h32, M. ANKLIN quitte la salle.

7. Délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'étude d'un montant de F 100'000.- (TTC) destiné à la prospection et inspections des collecteurs privés-publics sis route de Lausanne (RC 8),

MME LA PRESIDENTE transmet la parole à M. CARRILLO pour la commission Bâtiments, travaux et sécurité. Il indique que cet objet a été préavisé favorablement à l'unanimité tout en précisant que c'est un crédit qui ne concerne que la prospection, qui est à charge de la commune, mais les travaux, s'il devait y en avoir, seraient à la charge des propriétaires respectifs.

M. SCHIAVO, Président de la commission Finances et administration, relate, lui aussi, un préavis favorable unanime.

Mme SCHOPFER SANDOZ ajoute à l'intention des membres du Conseil municipal qui n'étaient pas présents à ces commissions que l'étude consiste à passer des caméras dans tous les collecteurs pour éventuellement profiter des travaux de requalification de la route de Lausanne pour ne pas avoir à rouvrir la route par la suite. Le service de l'eau encadre cette action.

Il est 21h35, M. ANKLIN réintègre l'assemblée.

MME LA PRESIDENTE demande s'il y a des demandes de prise de parole. Constatant que ce n'est pas le cas elle lit le texte proposé et le soumet au vote qui aboutit à son adoption :

16 oui, c'est l'unanimité

La délibération qui vient d'être adoptée est la suivante :

Délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'étude d'un montant de F 100'000.- (TTC) destiné à la prospection et inspections des collecteurs privés-publics sis route de Lausanne (RC 8)

Séance du Conseil municipal du mardi 29 juin 2021

vu la volonté des Autorités communales de maintenir le réseau de collecteurs d'eaux pluviales et usées en bon état,

vu le plan général d'évacuation des eaux (PGEE) de la Commune de Versoix, qui relève les actions d'amélioration et d'assainissement à entreprendre pour maintenir notre réseau d'évacuation des eaux pluviales et des eaux usées ;

vu qu'en lien avec le projet de requalification de la traversée de Bellevue/Genthod - Mesure M12-16 - l'Office cantonal de l'eau (OCEau) demande, dans son préavis de l'autorisation de construire déposée par l'Office cantonal du génie civil, d'effectuer l'inspection par caméras satellite des raccords des biens-fonds privés sous le domaine public cantonal.

vu les travaux de requalification de la traversée de Bellevue/Genthod - Mesure M12-16 prévus dès 2022 et l'opportunité de procéder à d'éventuels travaux complémentaires sur le réseau de collecteurs en même temps,

vu que le but de cette inspection est d'anticiper la mise en séparatif des biens fonds privés pour éviter toute nouvelle intervention sur le domaine public cantonal après les travaux réalisés,

vu le préavis favorable de la commission Bâtiments, travaux et sécurité du mardi 15 juin 2021,

vu le préavis favorable de la commission Finances et administration du mardi 22 juin 2021,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et aux articles 89 et suivants et 95 et suivants de la loi sur les eaux (LEaux-GE L 2 05),

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

Par 16 oui, c'est l'unanimité

1. de procéder à une étude pour la prospection et inspections des collecteurs privés-publics sis route de Lausanne (RC 8),
 2. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de F 100'000.- destiné à cette étude,
 3. de prendre acte que ce crédit sera financé, tout ou partie, avec une contribution du fonds intercommunal d'assainissement (FIA), conformément à la loi sur les eaux, qui sera comptabilisée sous la rubrique n°7206.6322
 4. de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif,
 5. en cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci,
 6. en cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de 1 annuité, dès l'année de son abandon,
 7. d'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence du montant du crédit afin de permettre l'exécution de cette étude.
-

8. **Délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement d'un montant de F 100'000.- (TTC) destiné aux aménagements prévus en lien avec l'exploitation projetée du cabanon de l'arbalète, sis chemin des Tuileries 35.**

MME LA PRESIDENTE transmet tout d'abord la parole aux représentants des commissions saisies :

M. CARRILLO, Président de la commission Bâtiments, travaux et sécurité, relate un préavis favorable unanime. Il précise que c'est une évaluation qui n'est aucunement basée sur des offres mais sur l'expérience du Directeur du service technique.

M. SCHIAVO, Président de la commission Finances et administration, indique un préavis favorable à l'unanimité des membres présents.

M. LE MAIRE n'a rien à ajouter à ce stade.

M. ANKLIN souhaite intervenir, à nouveau, au sujet des compétences des commissions et déplore qu'elles ne soient pas respectées. Il s'agit ici d'une question socio-culturelle sur laquelle la commission concernée n'a pas préavisé. Il ne s'oppose pas au fond de cet objet mais bien au processus entrepris et critique notamment « le coup de l'urgence ». Il pense qu'en la matière ce n'est pas urgent.

MME LA PRESIDENTE transmet la parole à Mme THOREL RÜEGSEGGER, Présidente de la commission Sociale, qui ne voit pas ici le problème dans la mesure où il n'est pour l'instant pas encore question de voter sur un projet social mais de voter des travaux permettant par la suite d'envisager un projet qui reste à définir, dans le domaine socio-culturel. Elle a confiance en l'Exécutif en ceci qu'il saura revenir auprès des commissions concernées en temps voulus.

Mme GATTI rappelle ce qu'elle a dit en séance de commission Finances et administration la semaine précédente, à savoir que lors de la commission Sports, culture et loisirs du 26 février, il n'y a certes pas eu de préavis formel et précis mais un tour de table pour un avis de principe. A l'unanimité, les membres se sont exprimés favorablement, à une réserve près, celle des finances qui ne sont pas de sa compétence. Ce sont toutefois des préoccupations qui ont été relayées à la séance du 22 juin puisque c'était bel et bien de la compétence de la commission Finances et administration.

M. ANKLIN ne comprend pas pourquoi il n'y a pas de préavis formel dans ces commissions et relève une contradiction dans l'écho de ces deux commissions.

M. CARRILLO dénonce une monopolisation de la parole ce soir et rappelle que le Conseil municipal est l'organe décisionnel et qu'il faut dès lors lui laisser la possibilité de décider. Il regrette en outre le manque exagéré de flexibilité dont fait preuve son préopinant.

M. ANKLIN rappelle le devoir de surveillance et de respect des lois et institutions et dès lors qu'il y a transgression, c'est le fonctionnement démocratique lui-même qui est en danger.

M. CARRILLO entend ces propos et rétorque que les Autorités ont également un devoir d'atteindre des objectifs sans excès de formalité.

Mme THOREL RÜEGSEGGER estime que tout le monde a compris ce soir que M. ANKLIN avait un certain nombre de griefs quant au fonctionnement institutionnel et déclare en avoir pris note.

Sans autre demande de prise de parole, MME LA PRESIDENTE propose de voter ce texte ce qui est accepté par l'assemblée puis elle lit et soumet au vote la délibération qui est adoptée :

15 oui, 0 non et 1 abstention

La délibération qui vient d'être adoptée est la suivante :

Délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement d'un montant de F 100'000.- (TTC) destiné aux aménagements prévus en lien avec l'exploitation projetée du cabanon de l'arbalète, sis chemin des Tuileries 35

Séance du Conseil municipal du mardi 29 juin 2021

vu la volonté des Autorités communales de proposer aux habitants de la commune des lieux adaptés de rencontre,

vu les pourparlers avec l'Etat de Genève et l'opportunité d'utiliser le cabanon dit « de l'arbalète, sis chemin des Tuileries 35, pour développer un local à destination des jeunes notamment.

vu la vétusté des équipements et de la structure du cabanon,

vu la volonté d'investir les jeunes de la commune, encadrés par la FAS'e, pour aider à la remise en état et l'exploitation de ce cabanon,

vu le préavis favorable de la commission Bâtiments, travaux et sécurité du mardi 15 juin 2021,

vu le préavis favorable de la commission Finances et administration du mardi 22 juin 2021,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m, et 31, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

Par 15 oui, 0 non et 1 abstention

1. d'accepter de procéder à des aménagements en lien avec l'exploitation projetée du cabanon de l'arbalète, sis chemin des Tuileries 35,
 2. d'ouvrir un crédit d'engagement de F 100'000.- (TTC) destiné à cette fin,
 3. de comptabiliser les dépenses et les recettes dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif,
 4. d'amortir la dépense nette de F 100'000.- (TTC) au moyen de 10 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2021,
 5. d'autoriser le conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence maximum du crédit brut afin de permettre l'exécution de ces travaux.
-

9. **Délibération relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2021 d'un montant de F 10'000.- destiné à la constitution d'une servitude de superficie et au paiement de ses mensualités concernant le cabanon de l'arbalète et ses abords, sis chemin des Tuileries 35, parcelle n°3150, propriété de l'Etat de Genève, au profit de la commune de Bellevue,**

MME LA PRESIDENTE transmet tout d'abord la parole aux représentants des commissions consultées.

M. CARRILLO, pour la commission Bâtiments, travaux et sécurité, indique un vote favorable unanime et ce point de l'ordre du jour étant connexe au précédent, il n'ajoute rien de plus.

M. SCHIAVO, pour la commission Finances et administration, relate le préavis favorable par 6 oui et une abstention et indique avoir pris note des doléances de M. ANKLIN s'agissant du traitement des futurs objets en fonction des compétences des commissions.

M. LE MAIRE n'a rien à ajouter et se tient à disposition pour répondre à toute demande.

M. ANKLIN ne comprend pas, là encore, en quoi il faut se dépêcher et pourquoi on ne passe pas par toutes les commissions concernées pour prendre un préavis. A sa connaissance, le droit de superficie échoit en octobre et l'Etat, qui met généralement des années à établir des droits de superficie, peut attendre d'autant que personne ne voudra reprendre un bâtiment en si mauvais état. Si l'on se presse ce sera même à la commune d'assumer des frais sur le bâtiment sans même avoir mené d'étude.

M. LE MAIRE indique que les informations arrivent au fur et à mesure et que l'on tente de saisir les opportunités. Le fait qu'il y a des incertitudes a été explicitement énoncé. Ici, l'idée c'était d'éviter que le cabanon ne soit rasé, ce qui était un engagement préalable de la société de tir à l'arbalète au terme du droit de superficie, car on estime pouvoir en faire quelque chose en l'état avec quelques travaux.

MME LA PRESIDENTE indique que des discussions ont eu lieu dans plusieurs commissions et propose la mise aux voix de cette délibération ce que l'unanimité des personnes présentes moins une voix accepte. Elle donne par conséquent lecture du texte.

M. ANKLIN indique qu'il s'agit d'un vote de F 10'000.- qui cache en réalité un engagement bien supérieur de dépenses.

M. LE MAIRE indique que le loyer sera chaque année de F 6'000.- et que parallèlement le Conseil administratif envisage de racheter le terrain et le bâtiment mais, dans ce cas, il va de soi que le Conseil municipal sera à nouveau consulté.

Plus personne ne souhaitant plus réagir, MME LA PRESIDENTE lit puis soumet au vote la délibération qui est adoptée :

15 oui, 1 non et 0 abstention

La délibération qui vient d'être adoptée est la suivante :

Délibération relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2021 d'un montant de F 10'000.- destiné à la constitution d'une servitude de superficie et au paiement de ses mensualités concernant le cabanon de l'arbalète et ses abords, sis chemin des Tuileries 35, parcelle n°3150, propriété de l'Etat de Genève, au profit de la commune de Bellevue

Séance du Conseil municipal du mardi 29 juin 2021

vu la volonté des Autorités communales de proposer aux habitants de la commune des lieux adaptés de rencontre,

vu les pourparlers avec l'Etat de Genève et l'opportunité d'utiliser le cabanon dit « de l'arbalète », sis chemin des Tuileries 35, pour développer un local à destination des jeunes notamment,

vu la volonté de constituer une servitude de superficie pour une durée de 10 ans à titre onéreux (F 6'000.- par année),

vu les frais occasionnés par une telle opération estimés par l'Etude de Notaire Keller, Glaser et Beaud Zurcher à F 5'040.- au 11 juin 2021,

vu le plan de servitude établi par le Bureau BBS, M. Boymond, géomètre officiel, et le projet d'acte notarié établi par M^e Beaud Zurcher, notaire,

vu le préavis favorable de la commission Bâtiments, travaux et sécurité du mardi 15 juin 2021,

vu le préavis favorable de la commission Finances et administration du mardi 22 juin 2021,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre k, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

Par 15 oui, 1 non et 0 abstention

1. d'ouvrir un crédit budgétaire supplémentaire 2021, pour un montant total de F 10'000.- destiné à la constitution d'une servitude de superficie et au paiement de ses mensualités concernant le cabanon de l'arbalète et ses abords, sis chemin des Tuileries 35, parcelle n°3150, propriété de l'Etat de Genève, au profit de la commune de Bellevue,
 2. de comptabiliser la dépense prévue ci-dessus dans le compte de résultats 2021 sur le compte 5440.100.31600.100,
 3. de couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire 2021 par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre,
 4. de prendre acte qu'un montant supplémentaire de F 6'000.- sera prévu annuellement dans le budget de fonctionnement,
 5. de demander l'exonération des droits d'enregistrement et des émoluments du registre foncier et de la mensuration officielle afférents à cette/ces opération/s vu le but d'utilité publique de celle/s-ci,
 6. de charger le conseil administratif de désigner deux de ses membres pour procéder à la signature des actes notariés nécessaires.
-

10. Délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'étude d'un montant de F 200'000.- (TTC) destiné à la construction d'une passerelle entre Champ-du-Château et le Vengeron,

MME LA PRESIDENTE consulte les représentants des commissions saisies par cet objet, à savoir tout d'abord M. CARRILLO, pour Bâtiments, travaux et sécurité. Il indique que sa commission n'a pas préavisé cet objet. M. ANKLIN, pour Aménagement, complète en indiquant qu'il y avait des doutes sur les montants en jeu et ce sur quoi l'étude allait porter. Mme HURNY confirme que le Directeur du service technique était souffrant ce jour-là et qu'il manquait quelques informations, ce qui a induit le report de ce sujet à la séance suivante. Pour revenir sur la question du préavis de la commission Bâtiments, travaux et sécurité, Mme HURNY relève que s'agissant d'un crédit d'étude, il n'y avait de raison que cette commission préavise. M. le Secrétaire du Conseil municipal confirme que le préavis mentionné dans les considérants est une coquille qu'il s'agit d'ôter. M. SCHIAVO confirme le préavis favorable et unanime de la commission qu'il préside, Finances et administration.

Personne n'ayant quoique ce soit à ajouter et considérant ce qui précède, MME LA PRESIDENTE lit le projet de délibération et le soumet au vote qui conclut à son adoption :

16 oui, c'est l'unanimité

La délibération qui vient d'être adoptée est la suivante :

Délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'étude d'un montant de F 200'000.- (TTC) destiné à la construction d'une passerelle entre Champ-du-Château et le Vengeron

Séance du Conseil municipal du mardi 29 juin 2021

vu la volonté des autorités communales de développer le réseau de cheminements de mobilité douce,

vu la résolution relative au plan directeur des chemins pour piétons et au schéma directeur du réseau cyclable de la commune de Bellevue adoptée par le Conseil municipal le 7 octobre 2014 et approuvée par arrêté du Conseil d'Etat le 28 janvier 2015,

vu le plan directeur communal (PDCom) de la commune de Bellevue adopté par le Conseil municipal le 5 février 2019 et approuvé par le Conseil d'Etat le 8 mai 2019,

vu l'intention initiale de réaménager le passage sous-voies existant,

vu la topographie et contraintes techniques,

vu la volonté de réalisation d'une connexion de mobilité douce pour relier la plage du Vengeron, le futur quartier du Champ-du-Château, la halte Léman Express des Tuileries, le chemin de la Glaise, le quartier résidentiel Roselière-Tuileries et le village de Bellevue. Cette connexion est nécessaire afin de renforcer le maillage mode doux de la commune via un axe Est-Ouest et permettront de traiter les deux coupures urbaines de ce secteur que sont les voies CFF et la route de Lausanne. (voir fiche mesure Projet d'agglomération 4 – mesure n° 12-95),

vu le préavis favorable de la commission Aménagement lors de sa séance du mardi 18 mai 2021,

vu le préavis favorable de la commission Finances et administration communale lors de sa séance du mardi 22 juin 2021,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

Par 16 oui, c'est l'unanimité

1. de procéder à une étude pour la construction d'une passerelle entre Champ-du-Château et le Vengeron,
 2. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de F 200'000.- destiné à cette étude,
 3. de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif,
 4. en cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci,
 5. en cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de 1 annuité, dès l'année de son abandon,
 6. d'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence du montant du crédit afin de permettre l'exécution de cette étude.
-

11. Délibération relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2021 d'un montant de F 6'030.- destiné à l'augmentation de l'indemnisation des membres du Conseil administratif,

MME LA PRESIDENTE demande à M. SCHIAVO, pour Finances et administration, de rapporter ce qu'il fait en indiquant que le préavis a été exprimé favorablement par 6 oui et 1 non. Il y a eu débat mais tout le monde a compris la charge assumée, considérant le pourcentage considéré.

M. ANKLIN ne partage pas l'avis majoritaire considérant les rémunérations appliquées dans des communes environnantes comparables. Il estime que l'on ne lui a pas fait la démonstration justifiant une telle augmentation notamment dans une période où il n'y a pas d'inflation.

M. CARRILLO n'adhère pas à cet avis car il faut non seulement prendre en compte les rémunérations mais aussi la quantité de personnel dans chaque commune. De plus, il estime que le temps consacré par les Exécutifs pour leur charge d'élus est bien supérieur à celui que l'on considère théoriquement et par conséquent, il soutient cette proposition.

Mme GATTI, au-delà des chiffres comparatifs que l'on pourrait extraire et des débats qui ont eu lieu, indique vouloir soutenir cette proposition au regard de l'investissement, des performances et du développement de la commune induisant des projets conséquents. Il s'agit de bon sens d'autant que les sommes en jeu ne sont pas déraisonnables. Elle sait par ailleurs qu'il y a une réflexion en cours pour le personnel communal.

M. ANKLIN regrette ne pas avoir eu plus de transparence en l'espèce. Il manque d'arguments fondés. On ne peut pas comparer avec le personnel communal puisque, pour eux, c'est très cadré. Il n'entend pas l'argument du manque de personnel communal car comparativement aux autres communes, Bellevue est très certainement bien lotie.

M. VIRET demande depuis quand la rémunération actuelle est en vigueur.

M. LE MAIRE répond que la dernière décision date de novembre 2014, avec application début 2015.

M. VIRET indique que le temps de travail réel est conséquent. Il invite l'assemblée à voter favorablement cet objet d'autant que la somme est modeste.

M. FABBI milite globalement pour une rémunération correcte pour les Exécutifs sachant qu'il s'agit d'une activité prenante, alors que l'on sait que les membres du Conseil municipal ont une activité qui s'apparente à du bénévolat. Il s'agit ici de ne pas pinailler.

Mme GATTI, rebondissant sur la question du pinaillage, tient à attirer l'attention de tous sur le fait que d'ajouter une heure à une séance comme celle de ce soir n'est pas sans conséquence sur les coûts.

Ni Mme LE MAIRE, ni personne d'autre n'ayant de compléments d'informations ou de questions, MME LA PRESIDENTE soumet au vote la délibération qui est adoptée :

15 oui, 0 non et 1 abstention

La délibération qui vient d'être adoptée est la suivante :

Délibération relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2021 d'un montant de F 6'030.- destiné à l'augmentation de l'indemnisation des membres du Conseil administratif

Séance du Conseil municipal du mardi 29 juin 2021

vu le nombre de projets et l'augmentation des tâches du Conseil administratif qui en découle,

vu le préavis favorable de la commission des Finances et administration communale du mardi 22 juin 2021,

conformément à l'article 30 alinéa 1 lettre d de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

Par 15 oui, 0 non et 1 abstention

1. d'ouvrir un crédit budgétaire supplémentaire 2021, pour un montant total de F 6'030.- destiné à l'augmentation de l'indemnisation des membres du Conseil administratif à répartir dès le 1^{er} juillet 2021 à parts égales,
2. de comptabiliser la dépense prévue ci-dessus dans le compte de résultats 2021 sur le compte 0120.100.30000.100,
3. de couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire 2021 par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre,
4. de prendre acte que le montant supplémentaire de F 12'060.- sera prévu annuellement dans le budget de fonctionnement dès 2022.

12. Résolutions, motions, questions, propositions individuelles,

- a. Projet de motion pour une politique sociale anticipée et maîtrisée

MME LA PRESIDENTE transmet la parole au groupe BDA pour lequel M. DELALOYE intervient et précise que des étudiants en HETS (travail de Bachelor) pourraient apporter leur contribution.

M. ANKLIN demande qui va coacher les étudiants ce à quoi il lui est répondu : le Conseil administratif.

Personne ne souhaitant intervenir, MME LA PRESIDENTE propose de passer au vote portant l'adoption de cette motion :

15 oui, 0 non et 1 abstention

La motion qui vient d'être adoptée est la suivante :

Motion « Pour une politique sociale anticipée et maîtrisée »

Séance du Conseil municipal du mardi 29 juin 2021

Considérant :

- Le nombre de prestations existantes construites de façon empirique ;
- Les effets probables à long terme, issus de la situation de la situation actuelle ;
- L'augmentation prévue de la population belleviste ;
- L'augmentation des besoins en prestations sociales (en fonction de la population) ;

le Conseil municipal

D E C I D E

Par 15 oui, 0 non et 1 abstention

DE DEMANDER AU CONSEIL ADMINISTRATIF

de conduire ou de faire conduire une étude avec pour objectifs :

- D'inventorier les actions, réalisations et prestations qui entrent dans le champ de l'action sociale,
- De mettre en évidence les actions ou subventions qui viennent en aide aux habitants en difficulté,
- De mettre en évidence d'éventuels besoins supplémentaires.

Cette étude devra permettre à la commune de :

- Vérifier que ces différentes mesures sont en adéquation avec les besoins de la population,
- Anticiper les moyens et services qui seront peut-être nécessaires face à l'augmentation démographique prévue,
- Proposer une feuille de route permettant la mise en œuvre d'une politique sociale construite qui se fixe un certain nombre d'objectifs à atteindre pour maintenir et renforcer le bien vivre ensemble à Bellevue.

Projet de Motion déposé au Conseil municipal du 11 mai, renvoyé en commission Sociale où il a été préavisé favorablement le 25 mai et porté à l'ordre du jour de la séance du Conseil municipal du 29 juin 2021 pour adoption. Auteurs :

Anne Thorel Rüegsegger

M. DELALOYE précise que les étudiants préalablement cités seront également encadrés par leurs enseignants.

- b. Question écrite : « Intégration architecturale de la nouvelle classe dans le bâtiment du parascolaire et économies réalisées quant aux devis reçus ».

MME LA PRESIDENTE indique que la réponse a été mise à disposition sur CMNet et qu'elle sera en outre retranscrite dans le procès-verbal de la présente séance. Il n'y aura pas de débat supplémentaire à ce sujet.

MME LA PRESIDENTE demande s'il y a d'autres interventions à ce point de l'ordre du jour ce à quoi M. ANKLIN répond affirmativement. Il souhaite savoir, sous la forme d'une demande orale qu'il est prêt à formaliser par écrit, pourquoi le Conseil administratif met complètement fin au télétravail. Il énonce quelques arguments allant dans le sens du télétravail (amélioration du rendement, réduction des impacts de mobilité, tendance actuelle de nombreuses entreprises à satisfaction, etc.) mais aussi des critiques à l'égard de l'Exécutif dans la gestion du personnel. Après un bref débat formel, il est convenu que M. ANKLIN fasse une question écrite en vue de la prochaine séance. Mme HURNY donne néanmoins quelques éléments de réponse : tout le personnel administratif n'est pas engagé à 100% ce qui signifie que le potentiel d'interactions entre collègues ou avec le Conseil administratif est d'autant plus limité avec le télétravail. De plus, le risque est affaibli par le fait que chaque collaborateur jouit d'un bureau individuel.

13. Proposition du Conseil administratif,

MME LA PRESIDENTE demande à M. LE MAIRE si l'Exécutif a des propositions à formuler mais ce dernier répond par la négative. Elle poursuit donc l'ordre du jour.

14. Divers

Mme TOZAR demande des précisions quant au programme d'activité prévu cet été et à l'obligation de s'inscrire ce à quoi M. LE MAIRE répond que cela ne concerne que l'Urban training.

Mme GATTI revient sur le rond dans l'eau de la plage Gitana et précise qu'un affaissement en son centre s'est formé, ce à quoi M. LE MAIRE répond que l'on attend que le tassement soit complet ainsi que l'abaissement du niveau du lac pour ajouter des graviers. Enfin, elle revient sur les jeux d'eau et voit d'un bon œil le projet de les implanter à la Vigne Blanche dans la mesure où l'on pourrait, pourquoi pas, partager la facture en deux avec la commune de Genthod. Quelques membres de l'assemblée expriment un avis dubitatif.

M. VIRET pose une question en lien avec les travaux effectués sur les immeubles des Marettes, propriétés de la Fondation, concernant le devis des importants travaux actuellement effectués et les garanties liées.

Mme HURNY répond, avec l'appui de M. CARRILLO. Le premier devis reçu se montait à F 600'000.-, puis il s'est rapidement monté à F 800'000.-, mais une fois les échafaudages montés, cela a permis de constater un certain nombre de défauts qui sont sommairement décrits : cadres des fenêtres non solidaires du mur, écoulement de l'eau des tablettes de fenêtre la renvoyant vers l'intérieur au lieu de l'extérieur ce qui induit des infiltrations d'eau dommageables pour ces deux bâtiments. Finalement, le montant du devis se monte à F 1'200'000.-. Il a fallu faire appel à un architecte pour le suivi des travaux mais aussi à un certain nombre de spécialistes. La garantie se base

sur les standards existants, à savoir 5 ans, et les positions intermédiaires pour vices cachés et vices cachés volontairement. Toute ceci a été fait sur la base de conseils d'un avocat. S'agissant des travaux de construction, il est compliqué de faire la démonstration du vice caché intentionnellement et en plus deux entreprises ont fait faillite. Les problèmes ne sont pas apparus de manière flagrante en une seule fois. Ils ont été découverts progressivement. Le premier expert qui a été mandaté n'a fait un sondage que sommaire et n'a pas cherché plus loin. La toute première estimation des travaux se montaient à F 15'000.-. Le poids de ces travaux sur les locataires est conséquent, c'est un vrai défi qui explique la raison pour laquelle les travaux sont menés à un rythme poussé.

M. ANKLIN signale la réception d'un certain nombre de sollicitations par email pour des renouvellements d'abonnement de revues. Mme HURNY l'invite à les transférer pour examen.

M. CARRILLO informe ou rappelle quelques échéances : chantier Gitana de l'été 2022 à l'été 2024, parking Gitana de l'été 2022 à fin 2023, la place du village de 2024 à 2025, la route de Lausanne de 2022 à 2023 et la route des Romelles en 2024. Il demande à l'Exécutif que des informations précises, régulières et fréquentes soient communiquées de manière à être informés et pouvoir répondre aux citoyens qui solliciteraient des informations. Il insiste également sur la communication directe à faire via tous-ménages et séances publiques. Il termine son intervention par sa demande de bien gérer les déviations et s'appuie sur l'exemple à ne pas suivre des travaux du chemin des Tuileries à Pâques.

M. ANKLIN rebondit sur les propos de son préopinant et revient sur le GLRD et le souhait que la coordination avec les chantiers de la commune mais aussi entre les communes soit efficace.

Mme HURNY confirme les dates mentionnées tout en précisant que ce sont là des intentions mais qu'en cas d'opposition, par exemple, il y aura des décalages et qu'il est illusoire de penser que ce calendrier sera strictement respecté sans compter sur l'évolution de certains projets en cours de route.

15. Naturalisations ordinaires, huis clos,

Deux dossiers traités.

Mme LA PRESIDENTE lève la séance à 22h44.

Ami 25.08.21

Laurence CHONG BITZ

Présidente

Aurélien MATTI

Secrétaire

Sonia GATTI

Vice-présidente